

Le Valet

Périodique trimestriel 178
Mai-Juin 2026



Président: Jean-Charles de T'Serclaes

Editeur responsable: Frédéric Thomaes
Rue Ferdinand Elbers 65,
1082 Bruxelles

Chers membres,

Veuillez trouver dans ce valet toutes les explications relatives à notre assemblée générale 2026 et notre dîner annuel. L'ordre du jour, la procuration, ainsi que les comptes seront publiés sur notre site en partie "Membres".

Association Royale des Descendants des Lignages de Bruxelles

Sommaire

1. Introduction
2. Sommaire
3. Convocation
4. Comptes 2025 et Budget 2026
5. Procuration
6. Communication aux membres
7. Nous contacter

2

Convocation à l'assemblée générale 2026

Le Président vous convie à l'assemblée générale ordinaire de l'Association Royale des Descendants des Lignages de Bruxelles, qui se tiendra le jeudi 11 juin 2026 à 18h en la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Bruxelles.

Les points à l'ordre du jour de l'assemblée sont:

1. Mot de bienvenue du Président;
2. Rapport d'activités et rapport du référendaire;
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025 et rapport du commissaire aux comptes;
4. Approbation du budget pour l'exercice 2026;
5. Décharge aux administrateurs ;
6. Démissions et nominations statutaires;
7. Divers.

Après les assemblées générales nous allons dîner au Club des Guides, Rue d'Arlon 32 à 1000 Bruxelles. Comme chaque année, une conférence agrémentera notre dîner. Cette année, nous aurons la chance d'avoir une conférence de psychogénéalogie "Un héritage que l'on ne peut refuser » par Madame Sandrina d'Anethan.

Voici le menu proposé pour ce dîner:

Entrée froide
Carpaccio de Thon Rouge

Plat Chaud
Le Magret de Canard

Dessert
L'Intemporel Fondant au Chocolat Amer

Le prix du dîner est fixé à 70,00 EUR par personne, boissons comprises, à verser au compte IBAN BE76 6300 1330 2395, BIC BBRUBEBB de l'Association Royale des Lignages de Bruxelles (ARDLB). Le paiement validera l'inscription (Merci de vous inscrire au préalable sur le lien suivant : Formulaire d'inscription).

L'Association sera heureuse de vous offrir l'apéritif.

La date limite d'inscription est fixée au 7 juin 2026 afin de pouvoir organiser au mieux cet évènement.



Association Royale des Descendants des Lignages de Bruxelles

Comptes 2025 et budget 2026

Pour que vous puissiez voter, nous vous informons que vous retrouverez tous les documents nécessaires publiés sur le site internet dans la partie "Membres".

Pour ceux qui ne savent plus comment se connecter, nous vous rappelons qu'il y a un onglet sur lequel vous pouvez cliquer afin qu'un lien de connexion vous soit envoyé.

Bien évidemment, cela implique que vous ayez introduit dans l'onglet votre adresse mail fournie à notre association.



Procuration

Association Royale des Descendants des Lignages de Bruxelles



ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF
SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SA MAJESTÉ LE ROI

PROCURATION

Le(s) soussigné(s)

Nom(s) : _____

Prénom(s) : _____

Adresse : _____

en sa qualité de membre de l'association Royale des Descendants des Lignages de Bruxelles

Désigné pour mandat :

EXEMPLE

Aux fins de le/la représenter à l'Assemblée Générale qui aura lieu le 13 juin 2024 à 18 heures (ou à toute autre date à laquelle elle serait reportée avec le même ordre du jour) et de voter en son nom sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après :

- Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 et rapport du commissaire aux comptes;
- Approbation du budget pour l'exercice 2024;
- Décharge aux administrateurs ;
- Démissions et nominations statutaires;

Le mandataire peut passer et signer tous actes, procès-verbaux, listes de présence, substituer et généralement faire le nécessaire pour l'accomplissement du présent mandat.

Signature à faire précéder de la mention « bon pour pouvoir ».

Fait à _____ [lieu] le _____ 2024 [date]

***Le document de procuration officiel est à télécharger sur
le site des Lignages dans la partie "Membres"***

5

Association Royale des Descendants des Lignages de Bruxelles

Communication aux Membres

Cotisations 2026

Pour faire rayonner l'Histoire de nos ancêtres lignagers, notre Association royale a besoin de votre soutien. Votre cotisation de membre est importante à cet égard. Le montant de la cotisation annuelle est fixée à 30 EUR pour 2026 . Pour éviter tout oubli de paiement annuel, vous pouvez plus simplement devenir membre à vie par un versement unique de 375,00 €, ce montant étant réduit à 250,00 € pour les membres âgés de 65 ans ou plus. Vos enfants peuvent aussi devenir membres. Il leur suffit de faire acte de candidature et de produire une copie de leur acte de naissance. En outre, les enfants vivant sous votre toit bénéficient d'une cotisation à vie d'un montant réduit et dégressive :

- 1er enfant : 250,00 €
- 2ème enfant : 185,00 €
- 3ème enfant et suivants : 125,00 €.

Les cotisations sont à verser sur le compte bancaire IBAN BE76 6300 1330 2395, BIC : BBRUBEBB, de l'Association Royale des Descendants des Lignages de Bruxelles (ARDLB). Merci de bien vouloir indiquer en communication, lors du versement, le nom exact du membre, et l'année pour laquelle la cotisation est versée.

6

Nous contacter

Vous avez des idées ? Un article historique ou généalogique concernant bruxelles, les membres des Lignages, leurs descendants ?
Ou vous souhaitez simplement nous contacter ?

Ecrivez nous à

lignagesdebruxelles@gmail.com

ou visitez notre site internet

WWW.LIGNAGESDEBRUXELLES.BE

Le Valet



**DES LIGNAGES
DE BRUXELLES**

7